

Plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III — 2021-2025
Plan de mise en œuvre au niveau national — CLIP¹ MADAGASCAR

1. Contexte de l'action de l'UE en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de l'autonomisation des femmes dans le pays

Madagascar a ratifié la plupart des conventions internationales relatives aux Droits des femmes et à la promotion de l'égalité, à l'exception notable du Protocole relatif aux Droits des femmes en Afrique de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples signé en 2004 et du Protocole de la Southern African Development Community sur le genre et le développement signé en 2008.

A défaut d'une politique nationale spécifiquement dédiée à l'égalité de genre, dont la finalisation est prévue courant 2021, le gouvernement de Madagascar adresse spécifiquement certaines inégalités de genre par des stratégies ad hoc, comme la « Stratégie Genre et Elections » datant de 2015 ou la « Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre » datant de septembre 2016 et déclinée dans un plan d'action 2017-2021 et dans la loi n°2019-008 portant sur la lutte contre les VBG promulguée le 16 janvier 2020.

La Stratégie nationale de lutte contre le mariage des enfants pour la période 2017-2024 est adoptée, mais le mariage avant l'âge de 18 ans reste une réalité pour de nombreux enfants malagasy : deux filles sur cinq entrent en union conjugale avant l'âge de 18 ans, faisant de Madagascar l'un des pays où le taux de mariage des enfants est un des plus élevés au monde. De même, le mariage avant l'âge de 15 ans est relativement fréquent, concernant près de 13 % des femmes âgées de 20 à 24 ans. Le Plan d'Action National pour l'Education des Filles (PANEF) avait prévu dans ses activités de favoriser la réinsertion scolaire des jeunes mères célibataires, mais dans la pratique, les règlements intérieurs des établissements publics prévoient toujours le renvoi des jeunes filles enceintes et interdisent leur réinsertion après l'accouchement, les mêmes dispositions ne s'appliquant pas aux jeunes pères.

Des inégalités entre hommes et femmes perdurent dans la législation, notamment en matière de succession, d'accès au foncier et d'accès au crédit. En effet, l'article 83 de la loi n°68-012 de 1968 relative aux successions, testaments et donations, prévoit que « les cohéritiers peuvent convenir que les héritiers de sexe féminin recevront leur part de la succession sous la forme d'une somme d'argent ». Cette disposition discrimine ainsi les femmes dans l'accès à la terre, aux biens immobiliers ou encore au bétail. Concernant l'accès au crédit bancaire, la femme mariée sous le régime matrimonial de la communauté des biens doit avoir l'autorisation préalable de son mari pour obtenir un crédit, alors qu'un tel accord n'est pas exigé pour un homme.

Malgré une révision du code de la nationalité, des discriminations envers les femmes demeurent à ce niveau, comme l'impossibilité pour les femmes malgaches de transmettre leur nationalité à leur conjoint étranger - contrairement aux hommes malgaches-, ou encore l'obligation de choisir une seule nationalité si elles se marient avec un étranger.

Dans le domaine de la santé, les services qui concernent le plus les femmes, et qui sont susceptibles de receler des inégalités de genre, sont ceux qui relèvent de la santé maternelle et reproductive. Le taux d'accouchements assistés par un personnel médical est faible, l'utilisation de la contraception, surtout chez les jeunes femmes, est dérisoire, alors que le recours à l'avortement clandestin demeure fréquent. La possibilité de recourir à l'avortement thérapeutique n'est pas encore autorisée.

L'élaboration de ce CLIP s'est appuyée sur les enseignements tirés de la mise à jour du profil genre, réalisé par la DUE en 2017 et actualisé en juin 2021, ainsi que sur les éléments analytiques partagés par les Etats membres de l'Union européenne présents à Madagascar (France et Allemagne) et les membres du groupe de travail sur la stratégie nationale pour l'égalité de genre piloté par le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPSPF). Le MPSPF, de par son

¹ Acronyme anglais pour Country Level Implementation Plan

mandat de défense et promotion des droits de la femme, coordonne cette plateforme composée de représentants publics sectoriels, des agences des Nations Unies, des banques de développement et des agences de coopération bilatérale présentes dans le pays et dont l'objectif est la mise en œuvre d'un plan visant à « mettre fin à la violence basée sur le genre et à toutes les pratiques néfastes, y compris le mariage d'enfants ».

Il faut aussi signaler l'émergence d'une nouvelle dynamique sociale créée à l'occasion du Forum Génération Egalité à Madagascar² en juin 2021 et l'institutionnalisation de six coalitions, qui ont lancé un ensemble d'actions concrètes, ambitieuses et transformatrices, afin de réaliser immédiatement et durablement des objectifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces coalitions sont chargées de consulter et intégrer les différents acteurs et partenaires pour chacune des thématiques, afin qu'ils s'engagent dans la concrétisation des avancées en matière d'égalité des hommes et des femmes à Madagascar. Ce forum a en effet visé à dynamiser les actions collectives, susciter un dialogue intergénérationnel et entre les différents acteurs locaux et internationaux et stimuler l'investissement public et privé en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.

Les six champs d'action correspondant aux six coalitions sont les suivants :

1. Violences basées sur le genre
2. Justice économique et droits économiques
3. Droits à disposer de son corps et droits sexuels et reproductifs
4. Actions des femmes pour la justice climatique
5. Technologie au service de l'égalité entre femmes et hommes
6. Mouvement et leadership féministes

Cette plateforme est appuyée par le fonds commun multi-bailleurs Fanainga d'appui à la Société civile malagasy, financé à hauteur de 75% par l'UE (aux côtés de l'Allemagne, de la France et de Monaco).

Enfin, le CLIP s'inscrit dans les actions de développement visées par le **Plan Indicatif Multi-annuel (PIM) Madagascar 2021-2027**, pour l'élaboration duquel les Etats membres (FR et DE) ont été étroitement associés. Cette collaboration très positive se base sur une coopération poussée entre l'Union européenne et les agences de coopération de ces Etats membres présents à Madagascar (AFD et GIZ), et a également été mise en valeur dans le processus d'élaboration du CLIP.

Les domaines prioritaires du PIM sont :

(i) **Gouvernance et Développement humain** : L'objectif général du secteur est de contribuer à une société inclusive, démocratique et participative et d'investir dans la population, en particulier la jeunesse, les personnes vulnérables, les femmes et les filles. Pour ce faire, il est envisagé de concentrer les activités sur (i) un renforcement de la gouvernance démocratique, (ii) un appui à un système de santé accessible de qualité, et (iii) une éducation de qualité, accessible et mieux adaptée aux défis du pays. Cette approche visera de façon transversale le renforcement des acteurs de la société civile, l'émancipation des femmes et de la jeunesse, et appuiera les personnes vulnérables.

(ii) **Croissance durable et emplois** : L'objectif général est de promouvoir une croissance inclusive, en vue d'influer sur la dynamique de création d'emplois, de réduction de l'extrême pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de la grande majorité de la population, via un soutien aux investissements pour des infrastructures durables dans les secteurs de l'énergie et l'eau / assainissement, de développer davantage l'environnement des affaires et de stimuler le commerce des entreprises malgaches dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) UE-Madagascar.

(iii) **Pacte vert** : Ce domaine constitue une priorité politique pour l'UE et s'intègre très fortement avec la composante « Madagascar île verte » du Plan Emergent de Madagascar. L'objectif de ce domaine est

² Le Forum Génération Égalité (FGE) est un rassemblement mondial pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La dynamique engendrée par l'organisation du Forum Génération Egalité a créé les conditions favorables à la mise en place d'un Forum satellite à Madagascar dont l'objectif était de trouver des résultats réalisables et adaptés au pays pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce Forum satellite s'est déroulé les 17 et 18 juin 2021 à Antananarivo. Il a été placé sous le leadership du Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme, en collaboration avec l'UNFPA, l'UNICEF, le programme Fanainga d'appui à la Société civile (co-financé par l'UE) et l'Ambassade de France, en partenariat avec la Société civile.

En plus d'être aligné sur l'action de l'UE à travers l'instrument européen pour la Démocratie et les Droits Humains (EIDHR), la ligne thématique d'appui aux OSC, le Mécanisme intégré d'appui à la société civile à Madagascar (Programme Dinika II et Fonds commun Fanainga) et le PIM 2021-2027 (domaine prioritaire 1 « Gouvernance et développement humain ») et la Stratégie conjointe Démocratie et Droits de l'Homme (UE et Etats membres), cet objectif rejoint également l'action bilatérale de la France.

II. Domaine thématique d'engagement – Promouvoir la santé et les droits sexuels et générésiques

Objectif thématique général : Les femmes et les filles, dans toute leur diversité, accèdent à une couverture de santé universelle et jouissent pleinement de leur droit à la santé et de leurs droits sexuels et générésiques.

Objectifs thématiques spécifiques:

1. Les femmes et les filles accèdent à une couverture de santé universelle et jouissent pleinement de leur droit à la santé et de leurs droits sexuels et générésiques.
2. Meilleur accès de chaque individu aux soins et services de santé sexuelle et procréative, y compris les services de planification familiale, l'information et l'éducation sur les droits sexuels et procréatifs.

Dans le secteur de la santé, la santé maternelle et le droit à la santé sexuelle et procréative reste une préoccupation majeure à Madagascar, car dix femmes meurent chaque jour des complications de la grossesse et de l'accouchement, dont trois sont des adolescentes âgées entre 15 et 19 ans. Le Ministère de la Santé coordonne la plateforme multi acteurs et compte sur l'appui du système des Nations Unies (UNICEF, UNFPA), des organisations régionales et des agences de coopération travaillant dans le secteur. La priorité donnée à la thématique est soulignée dans la Stratégie conjointe Démocratie et Droits de l'Homme (UE et Etats membres), l'action bilatérale de la France, de l'Allemagne et de l'UE, qui constitue un domaine prioritaire du PIM « appui à un système de santé accessible et de qualité ». Des opportunités des partenariats sont offertes côté France à travers le Fonds d'Appui à la société civile (FSPI-PISCCA) et côté UE à travers la ligne thématique d'appui aux OSC et le Mécanisme intégré d'appui à la Société civile à Madagascar (programme Dinika II et Fonds commun).

La Coalition (3) issue du Forum Génération Egalité sur « le droit à disposer de son corps et le droit à la santé et droits sexuels et reproductifs », composée d'une dizaine d'organisations, a déjà établi une feuille de route avec actions de plaidoyer, communication et assistance.

III. Domaine thématique d'engagement- Promouvoir les droits économiques et sociaux et l'autonomisation des filles et des femmes

Objectif thématique général : Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, jouissent entièrement et en toute égalité de leurs droits économiques, sociaux et du travail et les exercent pleinement.

Objectifs thématiques spécifiques:

1. Les femmes, dans toute leur diversité, disposent d'un accès renforcé aux possibilités d'entrepreneuriat, y compris d'entrepreneuriat social, et à des moyens de subsistance de substitution, et participent davantage à l'économie verte et circulaire.
2. Réduction des disparités de genre en ce qui concerne l'inscription, la progression et la poursuite des études des femmes, des hommes, des filles et des garçons, à tous les niveaux d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie.
3. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, bénéficient d'une alimentation de meilleure qualité.

L'analyse genre dans le secteur commerce et le développement du secteur privé montre que les femmes n'ont qu'un moindre accès au financement, à la technologie et à l'information nécessaires pour faire face à la situation de concurrence et d'exigence des nouveaux marchés. L'emploi féminin dans le secteur

d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population rurale sans cesse croissante et attirée par les villes, à travers la protection de l'environnement et l'adaptation et la lutte contre le changement climatique.

La priorité donnée à la **transformation digitale** est transversale et par conséquent incluse dans les différents secteurs identifiés.

La Feuille de route pour l'engagement de l'UE avec la Société civile à Madagascar 2021-2025 intègre également l'agenda égalité de genre, compris comme un droit humain fondamental et traité sur une perspective multisectorielle.

2. Domaines thématiques d'engagement et objectifs sélectionnés

En ce qui concerne la programmation de la période 2021-2025, et en vue d'atteindre les objectifs du troisième plan d'action (GAP III), la délégation de l'UE à Madagascar veillera à ce qu'au moins 85 % de toutes les nouvelles actions considèrent l'égalité entre les femmes et les hommes comme un objectif significatif (marqueur genre 1) ou principal (marqueur genre 2) dans chaque domaine/secteur prioritaire du PIM.

Les domaines thématiques clés d'engagement et d'éventuels objectifs sont les suivants :

I. Domaine thématique d'engagement - Garantir l'absence de toute forme de violence sexiste

Objectif thématique général: Les femmes, les hommes, les filles et les garçons mènent une vie exempte de toute forme de violence sexiste dans la sphère publique et privée, sur le lieu de travail et en ligne.

Objectifs thématiques spécifiques:

1. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, sont mieux protégés contre toutes les formes de violence sexiste dans les sphères publique et privée, sur le lieu de travail et en ligne grâce à une législation et à une application efficace.
2. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, sont des acteurs du changement en ce qui concerne les normes sociales discriminatoires, les stéréotypes de genre et les facteurs de conflit liés au genre.
3. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, qui subissent des violences sexistes, disposent d'un accès renforcé aux services essentiels.
4. Les organisations de défense des droits des femmes, les mouvements sociaux et les autres organisations de la société civile jouent un rôle influent dans les actions visant à éradiquer les violences sexistes.
5. De plus en plus de données de qualité, ventilées et comparables à l'échelle mondiale concernant différentes formes de violences sexistes et de pratiques préjudiciables sont collectées et utilisées afin d'éclairer l'élaboration des lois, des politiques et des programmes.

Pour ce qui est des violences basées sur le genre, la justification sociale de la violence comme mesure disciplinaire lorsqu'une femme ne se conforme pas au rôle de genre attendu, est élevée à Madagascar : 14% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont été victimes de violences sexuelles au cours de leur vie ; 32% ont été victimes de violences physiques depuis l'âge de 15 ans. Environ une femme sur quatre est victime de violences physiques perpétrées par son mari ou ex-conjoint.

Pour contribuer aux résultats dans ce domaine, une Convention de financement *Émancipation de la femme et lutte contre la violence basée sur le genre* (n°MG/FED/041-912) a été signée avec le Ministère pour la période 2021-2024. Le pays compte aussi avec la présence d'OSC engagées sur le terrain, dont les expériences sur le genre constituent un creuset de bonnes pratiques et dont certaines se sont organisées dans la Coalition (1) « Violence sexiste » issue du Forum Génération Egalité.

privé est caractérisé par sa nature souvent temporaire et non qualifiée. Cela entraîne une instabilité financière et une difficulté d'acquisition de compétences spécifiques leur permettant de décrocher des emplois plus prometteurs. Globalement, le taux d'alphabétisation à Madagascar est en défaveur des femmes. La principale cause d'abandon scolaire des filles à Madagascar est la pauvreté. L'impact de la crise que subit actuellement le pays a de profondes conséquences sur l'éducation en raison des déficiences structurelles du système éducatif malagasy, mais aussi de la situation difficile des ménages, qui sont en outre confrontés à la pandémie COVID-19.

Dans ce volet sont en particulier visées la croissance économique, la réduction de l'extrême pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de la grande majorité de la population.

En plus d'être aligné sur l'action de l'UE à travers l'instrument européen pour la Démocratie et les Droits Humains (EIDHR), la ligne thématique d'appui aux OSC, le Mécanisme intégré d'appui à la société civile à Madagascar (Programme Dinika II et Fonds commun Fanainga) et le PIM 2021-2027 (domaine prioritaire 1 « Gouvernance et développement humain / appui à un système d'éducation accessible et de qualité » ; domaine prioritaire 2 « Croissance durable et création d'emplois » ; domaine prioritaire 3 « Pacte vert ») et la Stratégie conjointe Démocratie et Droits de l'Homme (UE et Etats membres), cet objectif rejoint également l'action bilatérale de la France et de l'Allemagne.

Des actions G1 dans le secteur de l'éducation, croissance durable et Pacte vert sont prévues dans la prochaine phase de planification 2022-2025. Ces programmes sectoriels seront complétés par des appuis à la Société civile en tant que prestataire de services sociaux de base, dans son rôle de plaidoyer et d'agents de développement, notamment à travers les lignes thématiques spécifiques, le Fonds d'Appui de la France à la Société civile (FSPI-PISCCA) et le Mécanisme intégré d'appui à la société civile à Madagascar (Dinika II). La Coalition (2) issue du Forum Génération Egalité autour de « Justice économique et droits économiques » sera aussi un partenaire à considérer pour la promotion de l'entrepreneuriat et l'appui au développement des entreprises (incubation et accès au financement).

IV. Domaine thématique d'engagement- Promotion de l'égalité en matière de participation et d'exercice de responsabilités

Objectif thématique général : Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, participent de manière égale aux processus de prise de décision, dans toutes les sphères et à tous les niveaux de la vie politique et publique, y compris en ligne, afin d'assumer des responsabilités, de jouir de leurs droits de l'homme et de les exercer et de demander réparation si ces droits ne sont pas respectés.

Objectifs thématiques spécifiques:

1. Conditions favorables créées pour une participation égale des femmes, des hommes, des filles et des garçons, dans toute leur diversité, à la prise de décisions.
2. Les femmes et les filles, dans toute leur diversité, disposent d'un accès amélioré à la justice afin de protéger leurs droits civils et politiques.
3. Amélioration des systèmes destinés à collecter des données de qualité, ventilées et comparables à l'échelle mondiale sur la participation et l'exercice de responsabilités politiques par les femmes.

L'analyse de genre dans le domaine de la Gouvernance démocratique a fait l'étude de la participation des femmes aux élections et en politique, ainsi que de leur participation au processus de prise de décision. Les scores réalisés par les femmes aux dernières élections montrent que des progrès ont été réalisés, même si la représentation des femmes élues à des postes de décision reste faible. On dénombre actuellement 81 femmes maires pour les 1.695 communes de la Grande île, soit seulement 4,78%. Les femmes élues à l'Assemblée générale en 2019 sont seulement 27 sur 151 députés, soit 17,8%. Cette situation est due aux pratiques discriminatoires au sein des partis politiques, au faible engagement des femmes en politique, et à la sous-représentation des femmes inscrites sur les listes électorales. De même, les femmes sont minoritaires à accéder à des postes de décision suite à des nominations, que ce soit dans

les hautes fonctions de l'Etat ou dans le secteur privé. Enfin, la participation des femmes dans les sphères décisionnelles de la vie publique est faible.

Alignée sur l'action bilatérale de la France, de l'Allemagne et de l'UE, la promotion de la participation de femmes est transversale à tous les secteurs. Dans la première partie de la programmation du PIM 2022-2025, dans le domaine prioritaire 1 « développement humain / gouvernance démocratique », sont prévus un programme « Suivi des élections, genre et démocratie » ainsi que la suite du programme de gouvernance administrative « Une administration pour tous ». Sur la ligne thématique IEDHH est prévue une subvention sur l'observation des élections et la promotion de la participation des femmes et des jeunes aux processus électoraux. La feuille de route de la coalition (6) « Mouvement et leadership féministes » pourrait aussi être appuyée, ainsi que les OSC œuvrant pour l'accès à la justice à travers l'instrument européen pour la Démocratie et les Droits Humains (IEDDH), la ligne thématique d'appui aux OSC et autorités locales, et le Mécanisme intégré d'appui à la Société civile à Madagascar (programme Dinika II et Fonds commun).

V. Domaine thématique d'engagement - Femmes, Paix et Sécurité

1. Prévention : Il existe une meilleure compréhension des causes profondes de la violence perpétrée contre les femmes et les filles et des facteurs de conflit liés au genre, et des mesures sont prises afin d'éviter les récidives, y compris en renforçant les institutions de l'État.
2. Protection : Mise en place de mécanismes institutionnels afin de protéger et de garantir les droits des femmes et des filles dans les contextes de fragilité.

Madagascar a récemment validé le Plan d'Action National de la Résolution 1325 de reconstruction de la paix et de réconciliation, à savoir la protection des femmes et des filles, la prévention contre les discriminations à l'égard des femmes et des filles, et la participation des femmes et des filles aux processus de prise de décision.

Ce domaine est en relation avec le 1^{er} domaine thématique d'engagement dans le sens large, auquel s'ajoute l'ancrage géographique dans la zone du Grand Sud qui se prête en particulier à l'opérationnalisation du Triple Nexus « Humanitaire - Développement – Paix ». Aligné sur les domaines prioritaires 1 et 2 du PIM et en complémentarité avec d'autres actions financées par ECHO, FPI, etc..., cet objectif est également appuyé par les actions des agences de coopération des Etats Membres (GIZ), des agences des Nations Unies (FAO, UNICEF, WFP) et d'autres acteurs présents dans la région (BM, FIDA et USAID). Les coalitions qui pourront être associés dans le dialogue sur cette thématique sont la (1), (2) et (4), ainsi que les institutions locales, les OSC et les ONGI actives sur le territoire.

VI. Domaine thématique d'engagement - Relever les défis et exploiter les opportunités offertes par la transition verte et la transformation numérique

➔ Transition Verte

Objectif thématique général: Les femmes, dans toute leur diversité, influencent les processus de prise de décision relatifs aux politiques et aux actions ayant trait à la protection de l'environnement et au changement climatique.

Objectifs thématiques spécifiques:

1. Participation accrue des femmes et des filles, dans toute leur diversité, aux processus de prise de décision relatifs aux questions liées à l'environnement et au changement climatique.
2. Les stratégies et les accords relatifs à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation à ce phénomène, à la réduction des risques de catastrophe et à la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité sont plus sensibles au genre au niveau local et national.
3. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, qui luttent contre le changement climatique dans leur vie quotidienne et préservent l'environnement naturel sont reconnus et valorisés.

4. Les femmes et les hommes, dans toute leur diversité, participent de plus en plus et disposent d'un accès amélioré aux emplois, aux possibilités d'entrepreneuriat et aux moyens de subsistance alternatifs offerts par l'économie verte et l'économie circulaire.

Dans le secteur environnemental, la plupart des textes en vigueur promettent la participation **inclusive** de la communauté dans la gouvernance des ressources naturelles. Les femmes rurales sont considérées comme les plus dépendantes de ces ressources pour satisfaire leurs besoins de base (énergie, habitat, alimentation, santé) et fournir les matières premières pour leurs activités productives (artisanat, commerce des produits de collecte et issus d'un processus de transformation). La perte remarquable de la biodiversité dans les forêts ainsi que la baisse de la production agricole ont une incidence directe sur leur niveau de revenu, sur leur sécurité alimentaire et celle de leur famille. Les femmes sont aussi des agents du changement car elles possèdent des connaissances et des compétences spécifiques leur permettant de contribuer efficacement à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation.

Des projets environnementaux mis en œuvre par la GIZ et l'UE (PAGE2/GIZ et PAGE2/ AFAFI Nord-AFAFI Sur) intègrent le genre dans leurs activités de manière à favoriser la participation des femmes dans la gouvernance des ressources renouvelables et la promotion de leur autonomisation à travers les chaînes de valeur priorisées. Le projet PrAda de la GIZ a développé sa propre stratégie genre en 2020 afin de réparer des situations d'inégalités en garantissant aux acteurs des chaînes de valeur les mêmes opportunités d'augmenter leur productivité, d'être plus résilient au changement climatique et d'améliorer leur climat des affaires. La priorité donnée à ce secteur dans le PIM (domaines prioritaires 2 et 3) et les initiatives TEAM Europe faciliteront l'accomplissement des objectifs thématiques énoncés.

➔ Transformation numérique

Objectif thématique général: Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, peuvent participer de manière égale à la construction du monde numérique de demain.

Objectifs thématiques spécifiques:

1. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, disposent d'un accès égal au haut débit et à des outils technologiques et numériques abordables et sécurisés.
2. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons reçoivent et suivent de manière égale une instruction numérique publique.
3. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, participent pleinement et de manière égale à l'économie numérique.

Dans le domaine de la digitalisation, des expérimentations ont vu le jour telles que le système de gestion de l'état civil, l'accès à la santé pour tous, l'administration des services fonciers, l'innovation dans l'éducation, les transactions commerciales, etc... Les femmes restent toujours les plus lésées quant à l'accès à cette innovation, du fait qu'elles n'ont pas toujours leurs propres revenus et dépendent de la décision de leurs compagnons. Un des facteurs limitatifs concerne aussi l'accès aux informations et formations à l'utilisation des moyens et équipements requis à cet effet. Sans l'adoption de mesures appropriées, l'accès à cette nouvelle pratique risquerait de renforcer les inégalités existantes entre femmes et hommes, notamment en milieu rural.

La priorité donnée à la transformation digitale dans le PIM est transversale et incluse dans les différents secteurs. En particulier, il est envisagé de i) mettre en place un environnement favorisant la bonne gouvernance du secteur par la modernisation du cadre institutionnel et réglementaire, ii) développer les infrastructures nécessaires au déploiement des technologies digitales en faveur du grand public et des secteurs public et privé et (iii) approfondir et mettre à l'échelle les appuis à la gouvernance digitale initiés dans le cadre du 11ème FED. Les partenaires de l'Unité Digitale de la Gouvernance (UDG) sont l'UE (avec deux études déjà réalisées), la BEI, l'AFD, la BM (programme PRODIGY) et la GIZ (programme ProDéCID qui a une composante sur l'implication des femmes dans le secteur des nouvelles technologies).

3. Actions ciblées en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes

Le CLIP de Madagascar dispose de deux programmes G2, d'ici à 2025, avec un montant estimé de 4.500.000 EUR. Les objectifs et indicateurs du plan d'action III correspondant aux domaines d'engagement seront utilisés pour la conception, la formulation, la mise en œuvre et les actions de suivi et d'évaluation de Plans d'action annuels. Les partenaires chargés de la mise en œuvre recevront des orientations pour les intégrer dans leurs propositions/contrats.

- ➔ **Émancipation de la femme et lutte contre la violence basée sur le genre.** Domaines thématiques d'engagement I « Garantir l'absence de toute forme de violence sexiste » et III « Promotion des droits économiques et sociaux et autonomisation des filles et des femmes ».

Objectifs thématiques :

- La prévention et la lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles sont améliorées.
- La participation des femmes dans les domaines politique, social, économique et public est accrue.
- L'action vise à favoriser l'autonomisation des femmes à Madagascar, notamment remédier à l'absence de voix, de choix, de moyens et à la violence basée sur le genre.
- Montant estimé : 1.400.000 EUR
- Collaboration avec les États membres, les initiatives de Team Europe et d'autres partenaires tels que le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme, les Agences des Nations Unies, les banques de développement et les agences de coopération bilatérale.

- ➔ **Programme d'appui à l'Egalité Hommes Femmes à Madagascar.**
A identifier à partir de 2022. Montant estimé 3 M EUR.

Les actions avec une composante G1 ne sont pas encore identifiées à ce stade de la programmation (au-delà de celles citées dans chaque domaine d'engagement).

4. Engager un dialogue en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes

Les dialogues avec les institutions se feront à toutes les niveaux, autant dans l'action politique que dans les groupes de travail thématiques et sectoriels. Le plaidoyer se fera en faveur de la mise en œuvre de programmes et de politiques inclusives et dotées d'un financement solide qui s'attaque aux obstacles rencontrés par les groupes les plus défavorisés de femmes et de filles. Le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPSPF) sera un interlocuteur privilégié par son mandat de défense et promotion des droits de femmes, ainsi que les Ministères de tutelle sectoriels.

Les OSC seront appuyées autant par les Etats membres que par l'UE dans le cadre de programmes sectoriels (environnement, changement climatique, justice, santé, éducation, gouvernance, emploi et croissance économique) où des dialogues spécifiques auront lieu avec une périodicité variable en fonction de chaque organe de concertation. La feuille de route Société civile compte appuyer le développement de réseaux thématiques et géographiques des OSC avec une implantation locale permanente. Ces réseaux intégreront le système de suivi des indicateurs du plan d'action du GAP III.

5. Activités de sensibilisation et autres activités de communication/diplomatie publique

L'UE utilisera tous les forums à sa disposition pour promouvoir activement l'égalité entre les hommes et les femmes et la mise en œuvre complète du plan d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité.

Une campagne de sensibilisation et de mobilisation à destination de la population sur l'égalité des genres et les problématiques des VBG est prévue à partir de 2022. La méthodologie de communication pour le changement de comportement des communautés sera à la base de cette campagne qui s'adaptera aux différents contextes d'intervention (barrière culturelle locale, situation géographique, normes sociales locales, etc...) auprès des communautés, ainsi que sur les réseaux sociaux et médias et travaillera en collaboration avec les milieux culturels, religieux et traditionnels.

Dans le cadre du domaine thématique d'engagement en matière de participation, des appuis spécifiques pour encourager la promotion des listes paritaires aux élections est prévue, ainsi que des campagnes pour augmenter la participation de femmes.

L'UE intégrera l'agenda revendiquant les droits des femmes et participera avec différents types d'action dans la promotion de la Journée internationale des Droits de la femme (le 8 mars), la Journée de la Jeune Fille et lutte contre le mariage précoce (le 11 octobre), la Journée mondiale de la contraception (le 26 septembre) et bien sûr les 16 jours d'activisme pour mettre fin à la violence faite aux femmes (du 25 novembre au 10 décembre).

D'autres sujets à soulever lors des actions de diplomatie publique sont ceux relatifs aux droits à la santé sexuelle et génésique et les droits économiques (accès aux foncier et aux moyens productifs).

6. Facilité de coopération et/ou ressources financières allouées pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III

Dans le cadre de la programmation PIM 2021-2027, environ 3 M EUR seront consacrés aux actions G2. Les 3 domaines prioritaires feront une intégration transversale de la dimension de genre (G1) dans les futurs programmes, notamment les services adressés spécifiquement aux femmes, les formations, la production d'analyses et de rapports et des activités de communication, l'engagement européen étant d'arriver à 85% des nouveaux programmes identifiés G1 d'ici à 2027.



Date: 18-18-2021

Signature du Chef de Délégation:

